

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 13 Septembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Michel LOYAT, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.4), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Étaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur trois nouvelles demandes d'aide à l'accession à la propriété d'un montant total de 15 000 € pour des projets de construction de maisons labellisées à Pouilley les Vignes, Chemaudin et Vaux et Deluz.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. BUFFET Alexandre et Mme MARSAULT Vanessa

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « La Caborde » (lot n°17) à POUILLEY LES VIGNES, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

III. Demande de subvention de M. GOMEZ Anthony et Mme RAMELET Lisa

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Les Jardins du Château », à CHEMAUDIN ET VAUX (lot n°41), commercialisée par la société NEOLIA MAISONS INDIVIDUELLES.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

IV. Demande de subvention de M. et Mme BOUDET Jean-Pierre et Agnès

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « La sacarde », à DELUZ (lot n°11), commercialisée par la société MAISONS HAPPY.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. BUFFET et Mme MARSAULT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. GOMEZ et Mme RAMELET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BOUDET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 SEP. 2018



Contrôle de légalité